



EXTRAITS DU RAPPORT

OG RANG - Session 2025

Placées sous la présidence du général de division Eric CHUBERRE, les épreuves du concours OG Rang 2025 se sont déroulées conformément aux textes de référence.

60 places étaient ouvertes.

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le 8 janvier 2025 à Villejuif et dans les centres outre-mer. Les épreuves d'admission, quant à elles, se sont tenues à l'AMGN de Melun du 14 au 18 avril 2025.

I- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

11 – Données chiffrées

142 sous-officiers ont déposé un dossier de candidature et **135** ont été autorisés à concourir.

125 candidats sur les 135 autorisés à concourir se sont présentés et ont participé à l'épreuve écrite.

89 ont été déclarés admissibles. **60** candidats ont été admis. **08** candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

12 – Déroulement de l'épreuve d'admissibilité

Organisée par la division du recrutement, des concours et des examens (DRCE), l'épreuve d'admissibilité a été organisée dans une salle à Villejuif (Espace Les Esselières). Dans chaque DROM-COM un centre d'examen a été ouvert dès lors qu'un candidat y étant affecté était autorisé à concourir.

Conformément aux dispositions de l'arrêté de troisième référence, l'admissibilité consistait en une unique épreuve écrite de connaissances professionnelles (durée 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire < 5/20).

13 – Déroulement des épreuves d'admission

131 – Généralités

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 15 au 18 avril 2025 à l'AMGN, et l'épreuve sportive le lendemain de l'entretien avec les membres du jury sur un parcours prévu à cet effet au sein de l'école.

Tous les candidats admissibles, y compris ceux affectés outre-mer, ont été convoqués à MELUN.

132 – Particularité de l'ordre de passage

Compte-tenu de la nature des épreuves et du nombre de candidats répartis en sous-commissions, le président du jury n'était pas membre d'une sous-commission d'aptitude générale. Les candidats ont donc été convoqués devant les sous-commissions de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) en fonction du choix effectué à l'inscription sur l'une des subdivisions d'armes ou spécialités prévues par l'arrêté du 12 juillet 2023.

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve consiste à évaluer les connaissances du candidat sur le service, l'organisation et l'administration de la gendarmerie et à déterminer son aptitude à formuler des réponses synthétiques, claires et objectives sur des questions professionnelles transverses nécessitant la connaissance d'un certain nombre de textes. Il s'agit pour le candidat de répondre à 5 questions dont les réponses ne doivent pas dépasser 15 lignes.

Les questions étaient les suivantes :

Question 1 : Quelles mesures doivent être prises par les échelons de commandement après un usage des armes par un militaire de la gendarmerie nationale en situation opérationnelle ?
(4 points)

Question 2 : Le port de l'arme hors service impose 5 règles fondamentales, énumérez-les.
(4 points)

Question 3 : Le secrétaire général du Conseil de la Fonction Militaire de la Gendarmerie est le garant du dialogue interne au sein de l'institution. A ce titre, il veille à la qualité des relations entre les différents concertants et les titulaires de commandement.

Dans ce cadre, énumérez les différentes saisines qui peuvent être mises en œuvre.
(4 points)

Question 4 : Quel est le rôle du commandant d'EDSR en qualité d'adjoint « sécurité et circulation routières » du commandant de groupement de gendarmerie départementale ?
(4 points)

Question 5 : Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, le militaire de la gendarmerie doit informer chaque victime de l'existence de dispositifs judiciaires de protection tels que le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet anti-rapprochement (BAR). Définissez ces deux dispositifs.
(4 points)

Les notes s'échelonnent de **2,70 à 15,10/20** et la moyenne générale s'élève à **7,04/20** (7,11/20 en 2024).

21 candidats ont obtenu une note éliminatoire (35 en 2024).

211 - Remarques sur la forme

La règle imposée d'une réponse en quinze ligne a majoritairement été respectée même si quelques devoirs en ont fait abstraction. Les candidats se sont attachés à rendre des copies soignées. La forme des réponses étaient très variables allant de développements structurés, à des réponses sous forme télégraphique ou comprenant des introductions inutiles au détriment des éléments de réponse attendus. La forme de la plupart des copies reste satisfaisante.

Il convient de souligner que certaines copies ont été difficiles à déchiffrer. Le niveau d'orthographe et de syntaxe est globalement bas.

212 - Remarques sur le fond

La question 3 a fait l'objet de nombreuses impasses.

Le niveau des connaissances est moyen à très faible. Peu de candidats ont réussi à obtenir une note supérieure à la moyenne.

Le niveau de connaissance des textes est insuffisant pour un grand nombre de candidats. Le défaut de maîtrise des connaissances apporte beaucoup d'imprécisions dans les réponses ce qui traduit un défaut de préparation sérieuse et de méthode.

Ce constat est illustré par une méconnaissance des fondamentaux sur le port de l'arme. Plus globalement, les copies révèlent de nombreux contresens ou hors-sujets.

En dehors des meilleures copies qui valorisent un solide travail de préparation au concours, la majorité des concourants cherche à organiser un semblant de réponse sur la base de connaissances imprécises et d'expériences professionnelles.

213 - Suggestions diverses

L'accompagnement des candidats par leurs groupements est souhaitable.

22 – Épreuve orale d'admission

L'entretien oral avec le jury s'est déroulé du 14 au jeudi 18 avril 2025 à l'AMGN. Il consiste en une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée 30 minutes – sans préparation – coefficient 4 – sans note éliminatoire).

Sur les **89** candidats admissibles , **87** se sont présentés à cette seconde phase du concours .

Les notes s'échelonnent de **7,50 à 18/20** et la moyenne générale est de **12,77/20** (12,92/20 en 2024).

221 - Remarques sur la forme

Sous-commission GM (13 candidats) :

La présentation des dossiers est généralement bien réalisée. Quelques fautes d'orthographe et de syntaxe, dues à un manque de relecture sont toutefois regrettables. Certains dossiers manquent toutefois de fond.

Sur la forme de l'oral, les candidats maîtrisent assez bien l'entrée en salle et présentent une bonne tenue d'ensemble. En revanche, certains candidats peuvent perdre une partie de leurs moyens en raison d'une mauvaise maîtrise de leur stress manifestée par des mouvements parasites, des tremblements.

Les meilleurs des candidats ont appuyé leur propos sur une argumentation étayée en maîtrisant la forme d'une argumentation équilibrée témoignant de dynamisme et de prestance et s'appuyant sur les aides pédagogiques mises à leur disposition.

Pour mémoire, lorsque des questions appelant à un certain niveau de réflexion, il est attendu des candidats qu'ils identifient la question posée, définissent une problématique qu'il peuvent éventuellement borner par des limites. Leur réponse pourra alors s'organiser autour de deux ou trois axes de réflexion.

Cet oral se prépare au-delà de la constitution du dossier de présentation. Les candidats doivent, à ce titre, avoir réfléchi à la gendarmerie, les enjeux auxquels elle est confrontée, les exigences que ces enjeux portent, à l'essence du commandement et plus généralement à l'éthique de la responsabilité. Ils doivent avoir une bonne maîtrise des questions d'actualité ou de société, notamment quand elles sont en rapport avec la gendarmerie et ou l'exercice du commandement.

Sous-commission SIC (2 candidats) :

Sous-commission MONTAGNE (1 candidat) :

Sous-commissions GD (71 candidats) :

Dossier RAEP :

Les écrits ont été dans l'ensemble de bonne qualité. Tous les candidats n'ont visiblement pas bénéficié du même suivi voire des orientations de leur référent.

Pièce n°1 (tableau des fonctions et compétences développées) : pas de remarque particulière dans ce domaine. Des améliorations ont été observées dans la rédaction par rapport aux années précédentes.

Pièce n°2 (rapport présentant les acquis professionnels au travers d'une expérience professionnelle marquante) : bonne construction ; des écrits généralement aérés et lisibles. Les parties étaient équilibrées et construites. Au final, la rédaction de ce rapport s'est améliorée cette année.

Pièce n°3 (description du projet professionnel) : la présentation des projets professionnels est correcte.

Entretien oral:

Si la plupart des candidats maîtrise les fondamentaux d'une présentation militaire, le jury a été surpris de constater que certains, pourtant gradés supérieurs, font des erreurs lourdes (se trompent sur le grade de l'officier jury, ne se décoiffe pas, quitte la salle sans salut). Ce défaut de maîtrise participe à l'évaluation.

L'attention portée à la tenue est un autre point de vigilance : boutons de vareuse dépareillés ou cousus à l'envers, galons cousus très haut sur la manche, nœud de cravate desserré. La rigueur est de mise lors d'un oral.

L'effort de présentation et de maîtrise de soi est évidemment important et exige un tant soit peu de préparation.

222 - Remarques sur le fond :

Sous-commission GM (13 candidats) :

La volonté de bien faire est manifeste dans l'ensemble des dossiers.

Certains rapports pèchent toutefois par manque d'intérêt ou par excès de références. Les meilleurs candidats ont réalisé des dossiers alliant à la fois les expériences collectives et individuelles, en témoignant de missions remarquables relevées par une qualité d'analyses portées par des conclusions pertinentes.

La plupart des candidats témoignent d'un véritable enthousiasme, une réelle envie de servir l'institution et d'assumer des fonctions de commandement pour les meilleurs. D'autres manquent de connaissance de la gendarmerie et sont en grande difficulté dès que les questions abordent des sujets généraux.

Sous-commission SIC (2 candidats) :

Sous-commission MONTAGNE (1 candidat) :

Pas de remarques.

Sous-commissions GD (71 candidats) :

Dossier RAEP :

Les écrits sont globalement de bonne qualité.

La pièce n°2 apporte une plus-value limitée au jury en vue d'évaluer le candidat. En effet, le récit d'une enquête judiciaire en qualité de DE n'apporte pas de renseignements concernant le candidat surtout quand les RAEP sont dans la très grande majorité repris et/ou corrigés.

Quelques rares rédacteurs sont tout de même parvenus à valoriser leur expérience en faisant le lien avec les fondements de leur ambition.

La construction d'un bilan de compétences appuyés sur des cas concrets pourrait être pertinent pour valoriser une candidature.

Les pièces n° 1 et n° 3 sont de bonnes qualités.

Entretien oral:

Dans l'ensemble, le niveau s'est révélé meilleur qu'à l'occasion des deux années précédentes, même s'il reste contrasté. Les candidats sont parvenus à mieux se projeter dans leurs futures fonctions de TC1 et TC2 – les réponses étaient plus réfléchies, complètes et adaptées (1ères Note de Service à rédiger – missions du CCB par rapport à celles du CBA...).

Les réponses aux questions de culture générale restent faibles tout comme le niveau de maîtrise des textes réglementaires pourtant vus à l'occasion des écrits. Un effort de culture générale et d'ouverture au monde est nécessaire.

Le jury a mis les candidats en situation les confrontant à des décisions de commandement simples. Ces projections destinées à apprécier leur connaissance et leurs réactions ont permis d'identifier leur maîtrise de l'environnement professionnel.

Le niveau des candidats était supérieur à celui de 2023 et 2024.

223 - Suggestions diverses :

Il est proposé de préciser qu'en sus du RAEP, les candidats devront répondre à des questions diverses et variées de connaissances professionnelles et de culture générale sur des sujets d'actualité.

23 – Épreuve sportive

L'épreuve consiste en un 3000 m de course à pied (coefficient 1 – pas de note éliminatoire). Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions au sein de l'AMGN, sur un parcours prévu à cet effet.

Les notes vont de 2 à 20/20 et la moyenne générale est de **14,92/20** (15,51 en 2024).

IV – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

La sélection de nos futurs officiers issus du rang est un exercice exigeant qui doit tenir compte de certaines contraintes parmi lesquelles le faible volume des candidats, un niveau général assez bas et un effort de préparation identifié comme insuffisant.

Sur la base des expériences professionnelles et d'échanges permettant d'identifier la bonne compréhension et la parfaite acceptation des exigences de commandement, les jurys ont noté la motivation des candidats et un niveau globalement supérieur aux deux dernières années de recrutement.

Le général de division Eric CHUBERRE
Président du jury

ORIGINAL SIGNÉ